CHIFFONNIER SATYRE

Le sieur Edouard Duplouy, âgé de 34 ans, chiffonnier, 15, rue Delphin-Petit, est un ignoble individu. Il attira chez lui une petite fille de 6 ans et demi, Réjane N..., dont les parents habitent rue de l'Hôpital-Saint-Roch, et tenta d'abuser d'elle. Aux cris poussés par la fillette, des voisins accoururent, enfoncèrent la porte de la chambre où se commettait l'attentat et appréhendèrent Duplouy qu'ils remirent entre les mains des agents.

Le sadique personnage sera déféré au Parquet.

Rhumatismes

goutte, sciatique, lumbago, etc., sont guéris par le traitement végétal préparé par Mlles Ambignion, herboristes de 1re classe, 5 bis, rue du Palais-Rihour, à Lille. La boîte 0.75, par la poste 0 fr. 85. Téléph. 26.35. 2039

LE LOCK-OUT DES BRIQUETIERS

La situation reste stationnaire.

Les indications que M. Boulin a bien voulu nous fournir dans son interview d'avant-hier se sont précisées au cours de notre enquête.

Il se confirme que ce lock-out, organisé par un syndicat de vente, et qui ne réunit nullement l'unanimité des briquetiers, aurait, sous couleur de protestation contre l'inspection du travail, pour unique but de relever les prix à un moment où les fabricants de briques n'ont d'ailleurs plus de stock et sont à court de marchandises.

S'il en est ainsi, le fait serait des plus graves.

Car il aboutirait, grâce à une manœuvre à peine déguisée, à mettre en chômage non seulement les ouvriers briquetiers, mais à bref délai huit mille ouvriers maçons.

Les pouvoirs publics ne pourront pas rester inertes en présence d'un tel péril, surtout quand l'intérêt d'un groupe serait seul à le déchaîner.

Déjà, de leur côté, les entrepreneurs de maçonnerie s'émeuvent et protestent énergiquement contre la notification du lock-out que leur a fait le syndicat de vente.

Ils entendent être fournis ponctuellement et sans interruption de tous leurs marchés en cours, et se refusent à considérer comme un cas de force majeure une suspension du travail purement arbitraire.

⁂

On nous prie d'insérer la lettre suivante :

A Monsieur le président de la Chambre syndicale de maçonnerie, Lille.

Monsieur,

Devant la proposition d'entente qui nous a été faite par l'administration, nous nous empressons de vous informer que nos livraisons de briques reprendront demain vendredi 5 courant.

Nous espérons que d'ici samedi prochain, cette entente sera définitivement établie, afin de nous permettre de continuer régulièrement et définitivement nos fournitures la semaine prochaine.

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour le comité des fabricants de briques,
M. BERGE.

En Passant à Paris, Visitez la
"GRANDE MAISON DE BLANC"
6, Boulevard des Capucines.

LES FÊTES DE FIVES-SAINT-MAURICE

Ci-dessous, nous donnons le palmarès des concours carnavalesques des Fêtes de Fives-Saint-Maurice, qui, cette année, encore, remportèrent un éclatant succès.

Cortège de l'après-midi

Voici la liste des récompenses obtenues :

1re catégorie. Plus beaux chars. — 1. Char Vercingétorix, 460 francs ; 2. Char Saint-Maurice en fête, 300 francs ; 3. Char La Paix par la Triple-Entente, 100 francs ; 4. Char Le Travail veilleur 1 100 francs ; 5. Char Pacification indienne, 50 francs.

2e catégorie. Plus beaux groupes. — 1. Jeanne d'Arc, Charles VII et sa suite, 300 francs ; 2. Marins anglais, 250 francs ; 3. Les Joyeuses poupées, 150 francs ; 4. Risquons-Tout, 125 fr. ; 5. Cuisinières en balade, 100 francs ; 6. Bulgarie sous ses trois couleurs (prime d'encouragement), 50 francs.

3e catégorie — 1. Fanfare Mexicaine, 150 francs ; 2. Farfadets, d'Esquermes, 125 fr. ; 3. Arlequins et Arlequines, 100 fr. ; 4. Musique Varsovienne, 80 fr. ; 5. Promenade seigneuriale, 50 fr. ; 6. Pages sous Henri II, 40 fr. ; 7. Fileurs, de Canteleu, 25 fr.

4e catégorie. — Plus beaux costumes, couples. — 1. Grenouille prise au filet, 100 fr. ; 2. Moulin fleuri, 70 fr. ; 3. Les 4 races du monde, 50 fr. ; 4. Pêcheurs boulonnais, 40 fr. ; 5. Costumes d'Orient, 25 fr. ; 6. Couple nègre, 20 fr. ; 7. Pavillon chinois, 10 fr. ; 8. Groupe espagnol, 10 francs.

5e catégorie. — 1. Nourrice et ses enfants, 125 fr. ; 2. Fanfare Cow-Boys, 100 fr. ; 3. Retour d'Islande, 70 fr. ; 4. Jeu de bouchons en balade, 60 fr. ; 5. Symphonie des Chiffonniers, 50 fr. ; 6. Nourrices en grève, 35 fr. ; 7. Joyeux Pinchonneux, 25 fr.

6e catégorie. — Personnes isolées. — 1. Vainqueur du Tournoi, 100 fr. ; 2. La France Reine de l'Air, 70 fr. ; 3. La Reine des Huîtres, 55 fr. ; 4. Riche Persane, 50 fr. 5. Le Monde en paix, 40 fr. ; 6. Pierrot sérénade à la Lune, 40 fr. ; 7. Corbeille fleurie, 35 fr. ; 8. Pierrot en aéroplane, 30 fr. ; 9. Hymne national, 25 fr. ; 10. Equilibriste moderne, 20 fr. ; 11. Pierrot pochard, 15 fr. ; 12. Survivant du déluge, 15 fr. ; 13. Le Chat du Moulin Rouge, 10 fr. ; 14. La plus originale de Lille, 10 fr. ; 15. Belle-Mère en cage, 10 fr. ; 16. Entente franco-belge, 10 fr. ; 17. The excentrique américain, 10 fr. ; 18. Industrie lilloise, 10 fr. ; 19. Tout Moche, 10 fr. ; 20. La première culotte, 10 fr. ; 21. Ecuyère, 10 fr. ; 22. Cornet d'échantillons, 23. Fée Bonheur, 10 fr. ; 24. Prince russe, 10 fr. ; 25. Triboulet, 10 fr. ; 26. Chinoise riche, 5 fr. ; 27. Esau revenant de la chasse, 5 fr. ; 27. Défenseure de Fives-Saint-Maurice, 5 fr. ; 29. Cartomancienne, à fr ; 30. Incroyable, 5 fr. ; 31. Reine des Fleurs, 5 fr.

ROUBAIX

L'ENQUÊTE ANNUELLE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX SUR LA SITUATION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DANS LA CIRCONSCRIPTION

Extraits du rapport de M. Gilbert Sayet, Secrétaire général

LA FILATURE DE COTON

Comparaisons. — Le Comptoir cotonnier

Comparativement à 1912, 1913 a été meilleure au point de vue de l'alimentation. On pense qu'il n'en aurait pas été ainsi, sans le secours du service de primes créé par les filateurs de la région du Nord, pour faciliter l'exportation des stocks qui, au début de l'année dernière, s'accumulaient dans des proportions inquiétantes !

Par suite de la création du « Comptoir cotonnier français », dont le fonctionnement est récent, l'exportation s'est notablement développée vers différents pays d'Europe. Précédemment, l'exportation se faisait de préférence en Belgique et en Hollande, par ce qu'individuelle.

Mais, l'organisation du « Comptoir », a permis d'étendre les relations de la filature de coton française avec l'Angleterre, la Suède et la Norvège, ainsi qu'avec les Colonies françaises.

Le stock par broche

En janvier 1913, le stock, par broche, atteignait 4 kil. 560, mais les livraisons l'ont fait descendre, au mois de mai suivant, à 3 kil. 920. Cette diminution s'est accentuée chaque mois ; aussi, à fin décembre, le stock n'était-il plus que de 2 kil. 120 par broche.

Si l'on compare ce dernier chiffre avec celui de décembre 1912, qui était de 4 kil. 660, il est aisé de constater les avantages appréciables que cette industrie a pu retirer de l'exportation.

L'exportation

En 1913, l'ensemble des filatures de coton du Nord a exporté près de 1.450.000 kil. de cotons filés de numéros divers. On ne peut indiquer exactement la part que les filatures de coton de la circonscription ont prise dans ce mouvement d'affaires.

Les ordres

Les carnets ont été, en général, convenablement remplis d'ordres, sauf pendant les deux premiers et les deux derniers mois de l'année.

Les ordres furent particulièrement chargés en mois d'août, à la fin duquel une hausse, aussi importante qu'imprévue, dans les prix des cotons américains, apporta un certain trouble dans les transactions, sans affecter cependant, outre mesure, le marché cotonnier français.

Les prix sont restés en hausse jusqu'à la fin de l'année.

Situation d'ensemble

La situation, qui se montrait spécialement favorable aux intérêts de la filature de coton, par suite de la diminution des stocks, ne lui a cependant pas été profitable, car à aucun moment de cette période, les prix n'ont été en rapport avec les cours de la matière première.

Dans l'ensemble, la filature de coton a paru beaucoup trop nerveuse, en recherchant, avant tout, l'alimentation, pour pouvoir profiter utilement des avantages incontestables qui s'offraient à elle.

Point de vue ouvrier

Au point de vue ouvrier, il convient toutefois de déplorer les difficultés du recrutement de la main-d'œuvre. La filature de coton roubaisienne n'a, par contre, pas eu à souffrir de conflits ouvriers. Les quelques incidents qui s'y sont produits ont été réglés à l'amiable.

La production

L'ensemble de la production des diverses filatures de coton de la circonscription de la Chambre de Commerce de Roubaix, peut être approximativement évaluée, pour 1913, à 15 millions de kilogrammes de coton filé. Cette production a été assurée par 410.550 broches à filer, tant continu que renvideur.

Ces broches se répartissent entre 13 établissements.

Ce que promet 1914

D'une façon générale, tous les centres producteurs cotonniers européens souffrent du même malaise : la cherté persistante des cotons américains, entrave les affaires.

Aussi, les filatures n'achètent-elles qu'au fur et à mesure de leurs besoins.

A l'encontre des cotons américains, les cotons des Indes sont revenus à un cours plus élevé. Pour cette catégorie, la question du prix ne peut entrer en ligne de compte pour expliquer la stagnation des affaires.

Pourtant, si les efforts du « Comptoir cotonnier français » peuvent être maintenus et développés, la filature française, par les nouveaux débouchés qu'il lui apportera, pourra sans doute travailler aussi bien qu'en 1913.

⁂

Prochainement : **La Filature de Lins, Etoupes et Schappe**

LE CONCOURS DU COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

Le concours de chiens

Voici les résultats de ce concours :

Bergers de Beauce (chiens et chiennes). — 1er prix, médaille d'argent, chien à M. Ch. 1er prix, médaille d'argent, chien à M. Ch. Mullaert-Broux ; 2e, méd. de bronze chienne à M. Jean Dujardin.

Berger de Brie (chiens et chiennes). — 1er prix, méd. d'argent, chien à M. Léon Duprez; 2e, méd. de bronze, chienne à M. Jean Geyssens ; 3e, méd. de bronze, chien à M. François Bracke ; mention très honorable, diplôme, chien à M. Jean Geyssens ; id., M. A. Boulenger ; mention honorable, diplôme chien Bouvier, à petit poil, à M. Gaston Vereluys.

Bergers Ecossais (Collies). — 1er prix, méd. d'argent, chien à M. Jean Degrève ; 2e, méd. de bronze, chien à M. Eugène Noël ; 3e, méd. de bronze, chienne à M. François Blicke; mention très honorable, diplôme, chienne à Mlle Hélène Selosse ; mention honorable, diplôme, chien à M. Clément Verschelden ; id., chienne à M. François Blicke.

Chiens de bouviers des Flandres. — 1er prix, méd. d'argent et prix d'honneur, méd. de vermeil ou 10 fr., chien à M. Gaston Hennion ; 2e et 3e prix, méd. de bronze, chiens à M. Charles Blin ; mention très honorable, diplôme, chien à M. Hector Valcke.

Chiennes. — 1er prix, médaille d'argent, chienne à M. Hector Valcke.

Chienne bouvier Allemand. — 1er prix, médaille d'argent, chienne à M. Achille Vancoppenolle.

Chiens et chiennes à battre le beurre. — 1er prix, médaille d'argent, chien à M. Paul Nys.

Chiens et chiennes de garde. — 1er prix, médaille d'argent, chienne à M. Etienne Legrand; 2e, méd. de bronze, chien à M. Louis Nouque.

Chiens et Chiennes de chasse. — 1er prix, méd. d'argent, chien épagneul français à M. Aug. Palade ; 2e, méd. de bronze, chien épagneul, à M. Romain d'Halluin.

Chiens et chiennes terriers. — 1er prix, méd. d'argent, fox-terrier à M. Richard De Boene ; 2e, méd. de bronze, schipperke, M. G. Carman.

UN ROUBAISIEN CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Parmi les bénéficiaires de la promotion, au titre de l'Exposition de Gand, nous sommes heureux de remarquer le nom d'un roubaisien d'origine, M. Edmond Pachy, actuellement fixé à Paris.

M. Pachy, né à Roubaix en 1871, fut pendant 17 ans entrepreneur de marbrerie en notre ville. Il est actuellement à la tête d'établissements importants qu'il a créés à Paris et en Normandie.

Voici le libellé, à l'« Officiel », de cette flatteuse nomination :

« Grand-Prix. Vice-président du comité d'admission de la classe 66 B. 23 années de pratique industrielle. Titres exceptionnels. Chargé de missions par le ministère du commerce en Allemagne, Autriche, Suède, Norvège et Angleterre.

CONCERTS D'ÉTÉ

Nous apprenons que, d'accord avec l'administration municipale et par dérogation au programme élaboré des concerts d'été, c'est la Grande Fanfare qui se fera entendre dimanche prochain, 7 juin, place Faidherbe, de 11 heures et demie à 12 heures, aux lieu et place de la Fanfare La Paix, empêchée par une sortie.

TOMBÉ EN BAS DE SON CAMION

Jules Voinet, 64 ans, domestique-livreur au service de MM. Tervynck frères, fabricants, rue du Nouveau-Monde, 4, enlevait la bâche recouvrant son camion.

Il manqua le pied, tomba sur le pavé et se fractura le radius droit ; le docteur Delahousse, qui a donné ses soins au blessé, a reconnu en outre, une entorse du poignet.

Voinet devra se reposer pendant six semaines.

UN INGÉNIEUX VOLEUR

Dans la journée de mercredi, M. Ch. Averbeke, gazier, Grande-Rue, 183, ayant accepté une invitation à dîner en ville, avait fermé sa boutique et s'était rendu, avec sa femme, chez son amphytrion.

Or, vers 15 heures, un individu se présentait chez l'un des voisins de M. Averbeke, M. Houfflin, lui disant qu'il avait des mesures à prendre pour effectuer une réparation urgente chez le gazier ; et, en l'absence de celui-ci, le soi-disant ouvrier priait M. Houfflin de l'autoriser à passer chez M. Averbeke par la tabatière de la toiture.

M. Houfflin, bien qu'un peu étonné d'une telle requête, y acquiesça et le quidam, montant aussitôt sur le toit, se rendit par cette voie dans le grenier du voisin pour redescendre dans la maison.

Aussitôt dans la place, l'individu, qui n'était qu'un vulgaire voleur, bien qu'ayant eu recours à un truc peu banal, explora l'immeuble ; il s'appropria une montre d'homme en or et une somme de quatre francs, trouvée dans un tiroir. Puis il s'éclipsa sans demander son reste.

Cependant, le manège, quelque peu bizarre de l'escroc, avait attiré l'attention d'un autre des voisins de M. Averbeke, qui avait observé l'intrusion du voleur par la tabatière du grenier.

Sachant dans quelle maison amie dînait le volé, il s'y rendit et les deux hommes revinrent en toute hâte au 183 de la Grande-Rue, où ils se rendirent compte bientôt de ce qui s'était passé.

Jeudi matin, M. Averbeke a déposé entre les mains de M. le commissaire de police Benet, du 5e arrondissement, une plainte contre inconnu.

Échos des Sociétés

Une excursion du Nord-Touriste à Bruges

Dans sa dernière réunion, le Comité des Excursions a décidé d'organiser une sortie pour cyclistes et touristes à Bruges, le dimanche 14 juin. Les excursionnistes faisant le trajet par chemin de fer, bénéficieront de la réduction de 50 % sur les chemins de fer Français et Belge, à la condition qu'ils en aient fait la demande aux guichets du Nord-Touriste pour le 10 juin à midi, dernier délai. Le départ aura lieu par le premier train du matin qui arrive à Bruges vers huit heures et demie et le retour s'effectuera par le dernier train ; les touristes auront ainsi une journée entière pour visiter la ville de Bruges qu'on appelle avec raison, la Venise du Nord. Le coût du trajet sera de 8 francs environ.

Les cyclistes quitteront la Grand'Place de Roubaix à cinq heures et suivront l'itinéraire suivant : Halluin, Menin, Roulers (où aura lieu le petit déjeuner), Thourout et Bruges. Le retour se fera par Courtrai.

Les capitaines de route seront MM. Lorthiois et Degrieve.

La Fanfare Cycliste du Nord-Touriste aux Fêtes Commémoratives de Bouvines

A l'occasion des grandes fêtes qui auront lieu à Bouvines le dimanche 28 juin, une excursion cycliste est organisée par le Nord-Touriste. Cette sortie présentera un attrait spécial, par la présence en tête du groupe de la Fanfare Cycliste qui y prendra part au grand complet.

Cette excursion remplacera celle qui devait avoir lieu le même jour à Saint-Amand-les-Eaux.

La réunion des cyclistes et des exécutants se fera sur la Grand'Place de Roubaix à partir de midi et demi et le départ sera donné à une heure précise. On quittera Bouvines vers six heures de façon à être de retour à Roubaix avant la nuit.

On peut s'attendre à ce que cette excursion réunisse un nombre considérable de participants.

TOURCOING

ON DÉCOUVRE UNE BANDE DE CAMBRIOLEURS

Deux arrestations

Nous avons relaté avant-hier, le cambriolage qui eut lieu dans la soirée du 1er juin, au domicile de Mme veuve Marescaux, marchande de chaussures, rue des Poutrains.

Le cambriolage est plus important qu'on ne l'avait dit tout d'abord, neuf mille francs en pièces d'or, qui se trouvaient dans une petite armoire au-dessus de laquelle était placée une Madone, ont été dérobés par les cambrioleurs.

Un qui parle

La police menait à Tourcoing activement une sérieuse enquête pour découvrir les coupables, lorsqu'un Roubaisien, pris de boissons, vint hier, par une conversation, l'aider dans ses investigations. C'est un nommé Verbrugge Charles, 40 ans, horloger, rue du Fresnoy, 21.

Cet horloger déclara à des agents de police de Roubaix qu'un certain Claessens Hubert, 34 ans, cordonnier, rue du Blanc-Seau, 315, lui avait proposé de participer à un cambriolage que l'on devait effectuer à Tourcoing. Naturellement, les agents de Roubaix se firent un devoir de prévenir M. le commissaire central de Tourcoing.

Il arrive bien à point !

M. Peruy, commissaire de police du 1er arrondissement, accompagné du sous-chef de la sûreté Lemon, se rendit aussitôt rue du Blanc-Seau, pour perquisitionner chez Claessens. La perquisition fut très fructueuse. On trouva chez ce cordonnier une somme de 3120 francs. Il essaya d'expliquer la possession de cette importante somme par la vente de quelques motocyclettes. Claessens ne se contentait pas de faire des souliers, il se livrait, paraît-il, au commerce des vélos et des motocyclettes !

Quels vélos vendait-il ? On se demande si l'on ne se trouve pas en présence d'une bande qui effectuait des vols de vélos pour les vendre ensuite ?

Pendant que les agents de police perquisitionnaient, un individu, Crippiau Julien, 34 ans, tanneur, demeurant rue des Bonnets, se présenta au domicile de Claessens. A sa vue, la femme Claessens parut se troubler. Elle fit signe au nouveau venu de quitter rapidement sa maison.

Malheureusement pour Crippiau, l'agent de la sûreté Lemon avait vu le geste. Il s'empressa d'arrêter Crippiau, qui, fouillé, fut trouvé nanti d'un revolver, de deux ciseaux et d'une clé.

La femme [illegible]

Hier matin, un agent de police, Dujardin, aperçut une femme qui jetait dans la rue un revolver. Il ramassa cette arme et la déposa au poste de police de la Croix-Rouge. Quelques instants après, une femme, déclarant se nommer Mme Parmentier, vint demander si l'on n'avait pas trouvé un revolver ? On la pria venir donner des explications à M. Meynier, commissaire.

Cette personne, peu satisfaite de cette observation, crut bon de ne pas insister.

M. le commissaire se rendit aussitôt chez Mme Parmentier, et eut la surprise de constater que cette personne avait usurpé ce nom.

C'était en effet une certaine Gaerremynck, demeurant à Mouscron, rue du Labyrinthe, bien connue par certaines prouesses.

Cette personne, — l'enquête l'a démontré, — s'était présentée chez Mme Marescaux, pour inspecter sans doute les lieux où l'on devait opérer le cambriolage, et avait demandé à cette dernière si les souliers de Mme Parmentier n'étaient pas prêts !

Mme veuve Marescaux ne connaissait nullement Mme Parmentier.

Les deux perquisitions

M. Meynier, commissaire de police du 2e arrondissement, comprit que cette femme Gnerremynck n'était pas, peut-être, étrangère au cambriolage de la rue de la Croix-Rouge. Il alla à Mouscron prévenir la police belge.

Des agents belges firent une perquisition au domicile de cette personne qui, sans doute, par prudence, avait eu soin de sortir de son domicile. On découvrit de nombreux objets qui certainement provenaient de divers cambriolages.

De son côté, la police de Roubaix perquisitionnait au domicile de Verbrugge, rue du Fresnoy, et trouvait dans un tiroir une multitude de reconnaissances.

Les arrestations

Verbrugge Charles et Crippiau, ont été arrêtés.

M. Meynier, commissaire de police, a, par des questions habilement posées, poussé ces individus à des demi-aveux qui font supposer que l'on se trouve en présence d'une bande internationale de cambrioleurs et surtout de voleurs de vélos et de motocyclettes.

Quant à Claessens, étant alité, il n'a pu être arrêté. Il est gardé à vue.

L'enquête faite par la police nous promet de sensationnelles surprises, paraît-il !

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des nouvelles découvertes.

UNE VISITE A L'INSTITUT COLBERT

La commission de l'Association des Anciens Élèves de l'Institut Colbert invite tous les adhérents à l'Amicale, et leurs familles, à prendre part à une visite en détail de l'Ecole, le dimanche 7 juin, à 10 heures et demie (entrée rue de Gand).

Elle compte sur le bon souvenir qu'a laissé aux camarades de Colbert leur ancienne école, pour assister en grand nombre à cette visite qui sera intéressante par la vue des transformations successives faites au sein de cet important établissement d'instruction.

Les amis des Anciens Élèves seront admis avec plaisir à cette visite familiale de l'Institut.

A LA BELLE ÉTOILE

Les agents de police rencontrèrent, dans la nuit de mercredi à jeudi, couché à la belle étoile, dans un terrain vague longeant la rue Colbert, un certain Pessey Edouard, 32 ans, originaire de Dijon. Cet individu est frappé d'interdiction de séjour, aussi le lui rappelèrent-ils en l'arrêtant.

M. Perny, commissaire du 1er arrondissement, fait une enquête.

AU TIR NATIONAL

Le concours national et international de 1914. — 8.000 francs de prix

Dimanche 14 courant aura lieu l'ouverture du concours national et international de tir, organisé par le Tir National de Tourcoing. S. A. G.

Doté de 8.000 francs de prix, dont la majeure partie en espèces, un don de M. le Président de la République et de M. le Ministre de la Guerre, et l'autre partie en superbes couverts et une médaille d'or 36 m/m ce concours ne peut manquer d'attirer de nombreux compétiteurs. La renommée du stand de Tourcoing s'est considérablement accrue depuis le concours fédéral de 1913.

Tous ceux qui y sont venus ont pu constater le confort qu'il présente à tous points de vue et n'ont pas manqué de le dire à leurs collègues et amis.

Les champions eux-mêmes qui ont souvent eu l'occasion d'établir la comparaison, ont spontanément déclaré qu'ils le considèrent comme un modèle. Leur présence en sera une nouvelle preuve et contribuera à assurer le succès du concours par le nombre d'émules qu'ils entraîneront à leur suite.

D'autre part, les nombreux Tourquennois qui fréquentent assidûment le tir, auront à cœur de montrer les remarquables progrès qu'ils ont accomplis, même à leur insu, et de s'assurer un bon classement entre les tireurs les plus réputés.

Que ceux qui ne tirent plus encouragent par leur présence les jeunes, et qu'ils y trouvent un encouragement eux-mêmes à y amener leurs propres enfants pour en faire plus tard des défenseurs utiles !

AUTOUR DE LILLE

ENNEVELIN

Cycliste contre piétons. — Dimanche dernier, vers 10 heures du soir, MM. Anatole Leclercq et Fernand Delannoy, ce dernier conseiller municipal, revenaient de la kermesse d'Ennetières-lez-Avelin, longeant la piste cyclable de la route nationale, lorsque soudain un cycliste vint se jeter sur eux. M. Delannoy en fut quitte pour la peur, mais M. Leclercq fut grièvement blessé au visage et aux reins. Et comme ces passants malmenés interpellaient le cycliste, celui-ci remonta sur sa machine et prit la fuite.

M. Leclercq ayant porté plainte, la gendarmerie enquête.

LEZENNES

Tir aux canetons. — Un grand tir aux canetons aura lieu dimanche 7 juin, au cabaret du Chat-Noir. La mise sera de 1 fr. 15; il y aura 2 canetons pour trois tireurs. La distance est fixée à 38 mètres.

CHERENG

La Fête Communale a été contrariée par le mauvais temps. Néanmoins, les jeux et les attractions obtinrent leur habituel succès.

Exploits de bandits. — Un estaminet mis à sac. — Deux brutes ivres, Louis Descamps, 24 ans, et Jean-Louis Cappin, 21 ans, ont brisé le mobilier de l'estaminet Gravelines et ont emprisonné la tenancière parce qu'elle refusait de leur donner à boire.

La gendarmerie informe.

ANNAPPES

Etat civil. — Naissance. — Léon Masy, Grande-Rue ; Germaine Delannoy, au Marais.

Mariages. — Entre : Augustin Delepierre et Fernande Bailly — Charles Marlen et Sylvie Dejonghe — Achille Goossens et Louise Dujardin — Charles Sorneille et Palmyre Fasier — André Crinket et Marie Debreunt.

Décès. — Julienne Fichelle, 29 ans, ruelle Cardon.

LYS

Main écrasée. — Valentine Gass, 20 ans, piqûrière à la filature Delannoy et fils, a eu la main droite écrasée entre deux organes de son métier. Elle a reçu les soins du docteur Caudmont.

LYS-LEZ-LANNOY

Chute malheureuse. — Henri Liébreck, 44 ans, démonteur à la filature Bouteny frères, est tombé près de son métier et s'est violemment contusionné la main gauche. Il a reçu les soins du docteur Parmentier.

Violences. — Adolphe Bart, journalier à Lys, passait rue de la Motte au Bois, lorsqu'il fit la rencontre du sieur Auguste Vanoverbèke, avec qui il est mal d'accord. Furieux, Vanoverbèke porta des coups à Bart qu'il blessa sérieusement au visage. La police intervint.

Mains meurtries. — Louise Vanhove, 18 ans, journalière chez Delannoy et fils, s'est blessé les mains au cours de son travail. Le docteur Masure lui a ordonné deux semaines de repos.

HEM

La grève des teinturiers. — Aucun changement n'est survenu dans la situation. Le comité de la grève publie une circulaire informant les ouvriers des teintureries de Roubaix et environs « que la solidarité leur fait un devoir de refuser de faire le travail de leurs camarades en grève ».

Un incendie détruit un atelier de menuiserie. — 6.000 francs de dégâts. — Le feu, communiqué par l'échauffement d'un moteur, a détruit un atelier de menuiserie exploité par M. Braissart-Potié, place d'Hem. Les dégâts, couverts par une assurance, s'élèvent à 6.000 francs. Grâce à la prompte intervention des pompiers, le sinistre ne s'étendit pas aux maisons voisines.

ASCQ

Accident de chemin de fer. — Le train belge, arrivant en gare d'Ascq à 9 heures 22, a occasionné un retard d'une demi-heure dans le service, en raison d'une avarie de machine qui ne put être réparée sur place.

Etat civil. — Naissance. — Roger Bourdeaudhuy, rue Carnot.

TOUFFLERS

L'affaire Braquaval-Compenolle. — Nous avons relaté la grave affaire de violences qui eut pour acteurs le fermier Braquaval et son vacher Compenolle. De l'enquête qui vient de se terminer, il résulte que Compenolle est entièrement responsable et qu'il sera traduit en justice.

La culture du lin. — La mairie a reçu cinq déclarations de culture de lin pour une superficie de 5 hectares 27 ares 80, alors que l'année dernière la superficie des linières était de 17 hectares 35 ares 13.

Etat civil. — Naissance. — Armand Henneuse, rue du Château-de-Wasmes.

Etat Civil. — Naissance. — Henri Baudry, place de la République.

SAILLY

Aux morts pour la patrie. — Conformément au désir exprimé par le Conseil municipal, l'administration vient de faire réfectionner le monument patriotique.

Aux Morts pour la Patrie. — Comme suite à la décision du Conseil municipal, l'Administration a fait restaurer le monument patriotique élevé sur la Place Communale.

THUMESNIL

Au Cercle Horticole. — Le Cercle Horticole du faubourg d'Arras organise pour dimanche prochain, une visite aux serres de la ville de Lille.

Le rendez-vous est fixé à 3 heures et demie très précises, au siège, 20, route d'Arras, et à 4 heures un quart, au kiosque, face au Palais-Rameau, pour les retardataires. (Cars L et C).

WATTRELOS

— Une enquête est ouverte, dans la commune de Wattrelos, sur la demande du Conseil Municipal de cette commune, à l'effet d'obtenir la déclaration d'utilité publique nécessaire à la construction d'un groupe scolaire, au lieu dit « Le Laboureur », et pour l'acquisition de la parcelle de terrain nécessaire à cette construction.

Les pièces de cette affaire seront déposées à la mairie jusqu'au 15 juin, et un commissaire enquêteur recevra à ladite mairie, pendant les 16, 17 et 18 juin prochains, les déclarations qui pourraient être faites sur l'utilité dudit projet.

WATTIGNIES

Concours de tir. — C'est dimanche prochain qu'a lieu la clôture du tir à la carabine, organisé par les Francs-Tireurs de Wattignies.

Ce concours, commencé le 10 mai dernier, a remporté cette année un succès qui fait honneur aux membres organisateurs.

Vol. — Dans la nuit de mardi à mercredi, des cambrioleurs se sont introduits chez M. Mouveaux, cabaretier, au hameau de Ferrières, et ont dérobé 4 bouteilles de champagne, 1 litre de cognac, 1 caisson de cigares, 1 chaîne de montre, le tout évalué 60 francs environ.

La gendarmerie de Seclin enquête.

ARMENTIÈRES

Société Mixte de Tir. — La commission a l'honneur d'informer les lauréats de la catégorie A qu'il y aura spécialement pour eux un concours d'honneur où sera affectée la médaille d'or du Conseil Général du Nord, ce concours commencera le dimanche 7 juin, à 14 heures, pour se terminer le même jour, à 15 heures du soir.

La distribution des prix du concours du 9 avril au 24 mai aura lieu le dimanche 7 juin, à 16 heures très précises, au siège de la société, stand de l'Attargette.

EPILEPSIE [illegible] 2077

NORD

CAMBRAI

Au 201e régiment d'infanterie de réserve. — Le 201e régiment d'infanterie de réserve a été passé en revue hier après-midi, sur la place de la Tour-d'Abancourt, par le lieutenant-colonel de Nerciat, qui commande le régiment.

Le drapeau du régiment a été présenté aux troupes et à cette occasion, le colonel de Nerciat a prononcé l'allocution suivante.

« Le drapeau du 201e est déployé devant nous qui aurions à le défendre au jour du danger. Ses trois couleurs ont fait glorieusement le tour du monde. Partout elles ont laissé comme traces de leur passage la destruction des abus, les germes de la liberté, l'idée de justice sociale.

« Sur ce drapeau vous pouvez voir inscrits en lettres d'or les mots : République Française ; Honneur et Patrie.

« La République Française a pour devise « Liberté, Egalité, Fraternité ». Cette devise résume toute l'histoire de notre généreuse nation qui n'hésita pas à secourir les faibles en luttant contre leurs puissants oppresseurs.

« Les mots « Honneur et Patrie » évoquent l'ensemble de nos devoirs civiques et de nos devoirs de soldats.

« C'est pour vous préparer à défendre utilement la Patrie qu'on vous demande aujourd'hui un effort, et que vous allez pendant quelques jours dans un camp d'instruction, vivre de la vie commune avec ceux qui, en campagne, seraient vos chefs et vos camarades de combat.

« Je compte sur la bonne volonté et le patriotisme de tous pour prouver que le 201e est un organe bien vivant de la défense nationale.

« Nous allons saluer le drapeau que le Gouvernement de la République nous confie.

« En lui rendant les honneurs réglementaires, nous ferons en nous-mêmes, au fond de notre cœur, le serment de le suivre partout et de le défendre au besoin jusqu'au sacrifice suprême. »

Le régiment défila ensuite devant le colonel, puis regagna ses cantonnements. Le 201e part ce soir pour Sissonne.

Série d'accidents. — En maniant des instruments agricoles, Alfred Barlon, journalier, demeurant à Niergnies, au service de M. Delcroix Ernest, cultivateur, rue Saint-Druon, s'est blessé à la main gauche et a dû interrompre son travail.

— Manœuvrant une lourde bobine de câbles électriques sur les chantiers du nouvel Hôtel des Postes, Franqueville J.-B., terrassier, demeurant à Fontaine-Notre-Dame, fut renversé et blessé à la tête par cette bobine. Il fut blessé assez sérieusement.

— A l'imprimerie D'Halluin et Cie, le jeune M[illegible]eau Gravelle, 15 ans, fut, au cours de son travail, atteint par une courroie qui lui déchira le cuir chevelu.

Incendie. — Jeudi matin, vers trois heures, le tocsin signalait un incendie hors de la ville. Le feu s'était déclaré dans une maison de la rue du Moulin, à [illegible], habitée par les époux Jules Délienne, et appartenant à M. Mathon-Dupin. Les locataires reposaient tranquillement quand soudain ils furent réveillés par des craquements successifs et le bruit de plâtras tombant sur le plafond au-dessus d'eux. A ce moment toute la toiture était en flammes. Les époux Délienne n'eurent que le temps de sortir [illegible] leurs deux fillettes et de sauver une partie de leur mobilier. Lorsque les pompiers arrivèrent, ils durent se borner à préserver les habitations voisines. On ignore les causes du sinistre. Les dégâts n'ont pu être encore évalués.

CAGNONCLES

— Pour vagabondage, J.-B. Blanchard, 52 ans, originaire de Wambaix, a été arrêté sur le territoire de la commune.

DOUAI

Ecole d'Agriculture de Wagnonville. — Conférence horticole. — Le dimanche 7 juin, à trois heures du soir, M. Laroche, chef de pratique horticole, fera une conférence pratique dans les jardins de l'école.

Objet : première taille d'été du poirier ; travaux de la saison.

Assemblée générale de la Fédération des Entrepreneurs du Nord. — L'assemblée générale annuelle de la Fédération régionale des Chambres Syndicales d'Entrepreneurs du Nord se tiendra à Douai, le jeudi 18 juin prochain.

Le programme de la journée est ainsi fixé :

De 9 heures et demie à 10 heures et demie, réception des entrepreneurs étrangers par les membres de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Douai, à l'Ecole d'apprentissage, place Carnot (près de la gare) et visite de cette école;

A 11 heures, à l'Hôtel de Ville, réception officielle par la municipalité ;

A 11 heures et demie, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville, assemblée générale de la Fédération ;

A une heure, à l'Hôtel du Commerce, banquet par souscription (montant de la souscription : 8 francs).

Après le banquet, visite de l'aérodrome de la Brayelle et des Ateliers Breguet.

A l'ordre du jour de l'assemblée générale figurent les questions suivantes :

1. Rapport sur la situation de la Fédération et des travaux de l'année ; 2. Projet de création d'une mutualité : rapport ; 3. Unification des conditions générales des séries de prix syndicales; rapport; 4. Adjudication de travaux particuliers ; rapport et vœux ; 5. Proposition tendant à unifier la réglementation du travail ; 6. Congrès de la Fédération internationale.

Blessé. — Mercredi soir, au cours de son travail aux Forges de Douai, le jeune Marcel Vietient, 14 ans, a été comprimé entre deux tampons de wagons et souffre de douleurs au ventre.

Le docteur Boude, qui lui a donné des soins, l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Colombophilie. — Un grand concours de pigeons voyageurs sur Chantilly est organisé pour le dimanche 7 juin, à l'Etablissement Emile Dubus, à Frais-Marais.

Il y aura 150 francs de prix d'honneur répartis en 30 prix de 5 francs ; [illegible] frais, 0 fr. 60 par pigeon.

Un service à café sera joint à la série de 2 pigeons désignés, prix 0 fr. 50.

Mise en paniers le samedi 9 juin, de 5 heures à 8 heures et demie du soir.

Musique Municipale. — La Musique Municipale donnera un concert le samedi 9 juin, à 8 heures 45 du soir, sur le kiosque de la place Carnot.

En voici le programme : 1. Une [illegible] pas-redoublé, Yvain ; 2. Andante (symphonie en ut mineur), Beethoven, transcrit par V. Delannoy ; 3. Les Amourettes, valse, Gung'l ; 4. Un Jour d'été en Norwège, fantaisie, Wilmaers, soliste : M. Sion, petite flûte ; 5. La Verre en Main, polka, Fehrbach.

AIX

Vol. — On a soustrait sur le vélo du jeune Francis Martinache, une pompe et une plaque de contrôle, le tout valant 5 fr. 50.

ORCHIES

Sénateur est volé. — Un brave journalier, Dujardin, aujourd'hui âgé de 52 ans, fut, par son père, prénommé Sénateur.

Sénateur aime à boire, et, dimanche dernier, il but tellement que deux camarades le reconduisirent jusqu'à la porte de son logis en la paisible rue du Pétrage. N'ayant pu ouvrir l'huis, Sénateur prit le parti de dormir sur le trottoir. La fraîcheur de la nuit le dégrisa et, lundi, à 4 heures et demie du matin, quand il se réveilla, il constata qu'on lui avait brisé la porte de sa demeure et qu'on lui avait soustrait 30 francs, et [illegible] un pantalon de velours et un gilet à manches. Navré, Sénateur a conté sa mésaventure à la gendarmerie qui enquête.